

# **UNDT/2020/038, Loose**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Non-renouvellement de l'ELE du demandeur étant donné la situation financière, le tribunal constate que la décision contestée n'est pas ultra vires, étant pour l'administration d'évaluer la possibilité de renouveler les contrats temporaires en fonction de la situation financière de cette époque. La légalité de la décision non renouvelable doit être évaluée en référence à la situation du moment où la décision a été prise. Cependant, en présence d'un contrat dont les effets restent pendant une période plus longue et qui ne nécessitent pas de notifications non renouvelables, la raison constituant le motif de la décision administrative devrait persister jusqu'à la fin du contrat, soutenant ainsi continuellement les raisons de la Le choix de l'administration. Il est également raisonnable qu'une détermination sur la disponibilité des fonds pour financer le poste du demandeur ne puisse être effectuée qu'à la fin de l'exercice, à la suite d'une évaluation complète des contributions des États membres et non à une évaluation de la situation financière faite plus tôt, des mois avant l'expiration du contrat, comme dans cette affaire. Le tribunal ne peut donc pas éviter de considérer les développements de la situation qui s'est produite après la date de la décision contestée. Si, tel que souligné par unat dans Nouinou 2019-UNAT-902 (par. 69), toute nouvelle extension d'un contrat à durée déterminée est soumise à un financement disponible au moment de l'expiration du contrat, il est également vrai que le La non-renouvellement pour des raisons financières peut être justifiée si elle est fondée sur une situation financière évaluée en référence au moment important de l'expiration du contrat. En d'autres termes, au cours de la période entre l'avis de non-renouvellement et l'expiration du contrat du demandeur, qui se situe entre septembre 2017 et fin décembre 2017, l'administration était obligé de vérifier si les contraintes financières excluent Le renouvellement de la nomination du demandeur a continué d'exister, sans se limiter à s'appuyer dans les anciennes projections financières indépendamment des résultats économiques les plus récents. L'approbation d'un budget opérationnel est vraiment pertinente car elle a été prise après que la directrice de l'ONUDA a exprimé son point de vue sur les difficultés absolues de renouveler les contrats pour 2018. L'administration était

obligée de vérifier si les contraintes financières empêchant le renouvellement de la nomination du demandeur continué la nomination du demandeur continu Exister, en tenant spécifiquement en compte les mesures les plus récentes adoptées par les HCP du CCW le 24 novembre 2017 pour faire face au déficit financier et assurer la continuité de l'unité affectée. La référence expresse dans le rapport officiel de la CCW aux coûts d'un poste P-3 pour les activités liées à deux réunions différentes pendant 6 mois chacune, a sans aucun doute influencé l'attente légitime que la requérante se renouvelle sur son contrat avant son expiration nonobstant la précédente précédente. Avis de non-renouvellement. Le Tribunal est également conscient qu'une chose est une disposition budgétaire, bien que évaluée comme opérationnelle, et une autre chose est le béton et la disponibilité efficace des fonds à utiliser pour couvrir les coûts du personnel. Dans ce cas, cependant, l'intimé, qui porte sur cette question le fardeau de prouver la situation financière spécifique et concrète, n'a donné aucune preuve sur les problèmes de trésorerie présumés ou l'incohérence du budget. Dans le cas présent, l'administration a échoué à évaluer rapidement et à considérer l'évolution de la situation financière avant l'expiration de l'ALE du demandeur au cours des derniers mois du contrat, ne faisant pas d'équilibrer ces résultats avec le précédent, et la position exprimée par Le membre déclare sur le personnel de l'ISU et son coût. Lesdits développements et faits auraient pu influencer la décision de l'administration de ne pas renouveler le contrat, ce qui est par conséquent illégal. Le recours à l'annulation d'une décision administrative implique généralement la perte de la décision. Le tribunal a constaté que l'organisation ne justifiait pas le non-renouvellement du contrat du demandeur et que la décision de la séparer du service a donc été imparfaite. Le Tribunal juge approprié de commander la résiliation de la décision de séparer le demandeur du service. Conformément à l'art. 10.5 (a) De son statut, le tribunal fixera un montant de compensation que l'intimé pourrait choisir de payer comme alternative à l'annulation de la décision. Compte tenu de la disposition budgétaire contenue dans le rapport mentionné ci-dessus pour toute l'année 2018, le tribunal fixe ce montant à douze mois de salaire net de base. Décision de non-sélection du demandeur Après un examen minutieux des faits tels qu'ils apparaissent dans le dossier et les preuves documentaires qui l'accompagnent, le Tribunal n'est pas en mesure de conclure que la présomption de régularité dans le processus de sélection a été ou devrait être réfutée. Rien ne suggère que l'organisation a agi de manière incorrecte dans le processus de sélection ou que la non-sélection du demandeur était motivée par des facteurs étrangers. Sur les preuves dont il est saisi, le tribunal ne peut conclure que que le demandeur a été donné en pleine considération par le responsable du

recrutement et que la décision de sélection était à la fois appropriée et légale. Par conséquent, la demande du requérant sur ce point doit être rejetée. La non-acte de SLWOP Le tribunal partage le point de vue de l'intimé, constatant qu'aucune des raisons données par le demandeur et en particulier celle liée à avoir plus de temps pour postuler pour les emplois en tant que candidat interne, peut être considéré comme une raison valable pour l'octroi de SLWOP selon la règle 5.3 du personnel. En outre, dans ce cas particulier, l'octroi de SLWOP n'était pas dans l'intérêt de l'organisation, qui considérait le fait que le contrat à durée déterminée du demandeur a expiré avant le début de la période du congé demandé sans salaire. La réclamation du demandeur lié au refus de sa demande de SLWOP est donc malfaisée.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur conteste les décisions: a) ne pas renouveler son rendez-vous à durée déterminée au-delà du 31 décembre 2017 b) la décision de ne pas la sélectionner pour un poste P-4 dans l'équipe de conférence sur le désarmement («CD Team»), UNDA et C ) La décision de ne pas accorder son congé spécial sans salaire («slwop») en attente de résolution des problèmes de financement.

## Principe(s) Juridique(s)

Non-renouvellement de l'ALE du demandeur conformément à la règle 4.13 (c) du personnel, un ALE ne porte aucune espérance, légale ou autre, de renouvellement ou de conversion, quelle que soit la durée de service. Décision de non-sélection du demandeur. Il appartient à l'autorité discrétionnaire du Secrétaire général d'évaluer les qualifications des candidats aux postes. En matière de sélection du personnel, le rôle du tribunal est d'examiner le processus de sélection contesté pour déterminer si un candidat a reçu une examen complet et équitable, si la discrimination et le biais sont absents, si des procédures appropriées ont été suivies et si tous les documents pertinents a été pris en considération. Le tribunal ne remplacera pas son propre jugement à celui du Secrétaire général dans ces questions. Il y a toujours une présomption que les actes officiels ont été régulièrement accomplis, bien que cette présomption soit réfutable. Si l'organisation peut montrer au minimum qu'une candidature a été pleinement considérée, alors la présomption de droit est satisfaite. Par la suite, le fardeau de la preuve se déplace vers un demandeur /

appelant qui doit montrer par des preuves claires et convaincantes le refus d'une chance équitable de promotion. La présomption de régularité est réfutée par la preuve d'un non-respect des procédures applicables, du biais dans le processus décisionnel et de la prise en compte de matériaux non pertinents ou de facteurs étrangers.

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Applicants/Appellants

Loose

## Entité

BNUAD

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2018/026

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

10 Mar 2020

## Duty Judge

Juge Buffa

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Non-renouvellement

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/4/Rev.1

Règlement du personnel

- Article 5.2

Statut du personnel

- Disposition 4.13(c)
- Disposition 5.3

TCNU Statut

- Article 10.5(a)

## Jugements Connexes

UNDT/2016/008

2019-UNAT-902

2012-UNAT-200

2014-UNAT-419

2015-UNAT-547

2015-UNAT-595

2015-UNAT-603

2016-UNAT-642

2016-UNAT-640